

Avancer les droits de l'homme : créer une réelle différence

La Thaïlande est résolument déterminée à **améliorer les droits de l'homme tant sur le territoire national qu'à l'étranger**. Nous avons fait d'importants progrès **dans notre pays** au cours des dernières années, à travers le renforcement de nos cadres juridiques et politiques, l'amélioration de l'accès à la justice, la promotion du droit à l'éducation, les formations et les renforcements des capacités des fonctionnaires, que nous continuerons à accroître.

La Thaïlande soutient toujours le travail du CDH et s'efforce **d'apporter des changements positifs dans ce sens**. Elle **veille également à ce que cela suscite une réelle différence sur le terrain**. La Thaïlande s'efforcera non seulement de **relever les défis actuels en matière de droits de l'homme**, mais aussi d'intégrer les droits de l'homme dans les sujets **pour les générations futures**.

Candidature de la Thaïlande au Conseil des droits de l'homme (CDH)

pour le mandat 2025-2027

« Avancer les droits de l'homme : créer une réelle différence »



Ce que nous avons fait dans le passé.

Notre bilan :

- La Thaïlande a fait ses preuves en tant que membre **actif et constructif** et en tant que **médiateur** pendant notre adhésion au CDH pour le mandat 2010-2013 et notre **présidence** du Conseil de juin 2010 – juin 2011.
- Au cours de la présidence thaïlandaise du Conseil^[1], le **premier résultat du réexamen des activités et du fonctionnement du CDH** a été couronné de succès, par un consensus entre les États membres.
- En 2011, la Thaïlande, en tant que membre du Conseil, a lancé la résolution du CDH sur l' « **Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme** » afin d'**entretenir un dialogue constructif et une coopération** sur les droits de l'homme, ce qui conduira à **une mise en oeuvre plus concrète sur le terrain**. En tant que rédactrice de la résolution, la Thaïlande a préconisé que la coopération technique et le renforcement des capacités soient utilisés comme des outils importants pour prévenir les violations, ainsi que pour protéger et promouvoir les droits de l'homme. En plus de notre dernière participation, la Thaïlande a participé à hauteur de **100 000 dollars américains au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme** en 2021.
- La Thaïlande est **membre du groupe principal d'Etats** de plusieurs autres résolutions du CDH, telles que « Promotion et protection des droits de l'homme et mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », « La protection des droits de l'homme dans le contexte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) », « Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme », « Entreprises et droits de l'homme », « Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et indépendance des avocats », et « Coopération avec les organisations régionales de défense des droits de l'homme ».
- La Thaïlande est également fière que les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010 ou « **Règles de Bangkok** » aient été mises en oeuvre dans le monde entier.
- La Thaïlande a participé activement aux **3 examens périodiques universels** (2012, 2016 et 2021) et a soumis

volontairement 2 rapports intermédiaires (2014 et 2019). Nous sommes pleinement déterminés à mettre en oeuvre les recommandations acceptées tout en continuant de réexaminer de près celles dont nous avons pris note.

- Dans la région, la Thaïlande a joué un rôle actif dans la promotion des droits de l'homme, notamment dans la création et les travaux de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN (AICHR), l'un des principaux organes régionaux de défense des droits de l'homme en Asie - Pacifique, et en tant que pays du siège social de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et du **Bureau régional du HCDH pour l'Asie du Sud-Est**.
- Un certain nombre d'experts des droits de l'homme thaïlandais ont fièrement rendu service et continué de contribuer aux travaux des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme.^[2]

^[1] Présidée par S.E. M. Sihakak Phuangketkeow, Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès des Nations Unies à Genève à l'époque.

^[2]
- **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** : Mme Saisuree Chutikul (2007- 2010)
- **Comité des droits de l'enfant (CRC)** : Mme Saisuree Chutikul (2001-2005) et M. Sanphasit Koompraphant (2009-2013)
- **Comité des droits des personnes handicapées (CRPD)** : M. Monthian Buntan (2013-2016 / 2017-2020) et Mme Saowalak Thongkuay (2021-2024)
- **Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)** : M. Seree Nonthasoot (2021-2024)

Pourquoi pensons-nous pouvoir créer une réelle différence?

Notre vision pour le CDH :

Si elle est élue, la Thaïlande s'efforcera de renforcer les droits de l'homme et le travail du Conseil des droits de l'homme et sa capacité à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le monde entier en :

- promouvant le **dialogue, l'engagement et les consultations** au sein du Conseil, avec les pays concernés et avec les parties prenantes concernées, en vue de trouver des points communs, de combler les écarts entre **les différents pôles**, de promouvoir la coopération et de réduire la polarisation;
- étant un **partenaire constructif** qui s'efforce de consolider et de maintenir **l'esprit de coopération**;
- adoptant une **approche équilibrée**, abordant toutes les dimensions des droits de l'homme;
- s'employant à renforcer les efforts et les mesures de **prévention**, tout en soutenant la promotion et la protection des droits de l'homme;
- préconisant **une plus grande collaboration** entre les organismes internationaux traitant des droits de l'homme, y compris le CDH, la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les procédures spéciales et les organes conventionnels des droits de l'homme, afin d'amplifier leurs efforts;
- veillant à ce que le CDH relève les **défis nouveaux et émergents** qui affectent les droits de l'homme, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable, le changement climatique, les technologies numériques et cybernétiques et la préparation aux pandémies;
- redoublant d'efforts pour promouvoir **l'égalité des sexes**, en promouvant **les droits, la protection et l'autonomisation de tous** (y compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, les apatrides, entre autres) et en promouvant **les entreprises et les droits de l'homme** ;
- renforçant les activités de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment par le biais d'une plate-forme d'appui entre les homologues, afin d'aider les États à accomplir leurs obligations en matière de droits de l'homme;
- promouvant un développement économique et social fondé sur les droits, centré sur l'être humain et la durabilité, notamment en explorant plus avant l'initiative du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'économie des droits de l'homme.



#THAILAND4HRC